Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_04_11-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **6 JUILLET 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
29 juin 2026	10 JUIL. 2026	15	11	13

Le **six juillet** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présents par procuration : Mme Stéphanie RACLE a donné procuration à Éric HAMEL, Sébastien HILPRON a donné procuration à Karine LEUTELLIER
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent : M. Michel ROQUAIS
Secrétaire de Séance : Mme Élodie MOULIN
Date d'affichage : 10 JUIL. 2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 10 JUIL. 2026
et publication ou notification
du : 10 JUIL. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-06-04/11 :

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 30 mars 2026,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 3 avril 2026,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

✓Constate que le compte financier unique fait apparaître
un excédent de fonctionnement global de : **20 197,37** €

Déficit d'investissement de clôture A = - **1 007,60** €

Reste à Réaliser Investissement - Dépenses B = **4 000,00 €**
Reste à Réaliser Investissement - Recettes C = **0,00** €

Besoin de financement B – A - C = **5 007,60 €**

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :
en priorité
➢ A la couverture du besoin de financement C/1068 : **5 007,60** € (titre de recettes à émettre)
pour le solde
➢ à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **15 189,77 €** (= **20 197,37-5 007,60**)

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_04_11-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif 2026 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Élodie MOULIN

Le Maire,

Éric HAMEL



